## REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté Egalité Fraternité



# MAIRIE DE SAINTE-MESME

# Rue Charles Legaigneur 78730 SAINTE MESME

T: 01.30.59.41.27 - F: 01.30.59.45.66 mairie.ste.mesme@wanadoo.fr

### Département des Yvelines Canton de Rambouillet

# ARRETE MUNICIPAL PERMANENT n° 2021 / 61

Modificatif de l'arrêté n°2021/58

## Modification de l'intersection route de Denisy / rue Saint-Pré

#### Le Maire de Sainte-Mesme,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'état des lieux,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser la circulation des véhicules à l'entrée nord de Sainte-Mesme, route de Denisy,

#### **ARRETE**

#### ARTICLE 1:

A compter du 01/12/2021, la circulation sur la route de Denisy sera soumise aux prescriptions suivantes, en complément des aménagements déjà effectués le 15/11/2021 (arrêté municipal permanent n°2021/58) :

- Intersection rue Saint-Pré route de Denisy : création d'un arrêt STOP (signalisation verticale et horizontale) à l'extrémité de la rue Saint-Pré, afin de laisser la priorité à droite aux véhicules venant du village par la route de Denisy.
  Une pré-signalisation verticale sera placé à 50m en amont du STOP, sur la rue Saint-Pré.
- Intersection Route de Denisy rue Saint-Pré: création d'un arrêt STOP (signalisation verticale et horizontale) sur la route de Denisy, dans le sens « Hameau de Denisy vers village », afin de laisser la priorité à droite aux véhicules arrêtés au STOP de la rue Saint-Pré.

Une pré-signalisation verticale sera placé à 150m en amont du STOP, sur la route de Denisy.

### ARTICLE 2:

Les dispositions définies dans le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation routière.

#### ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur.

Fait à Sainte-Mesme, le 01/12/2021

